



Direction générale territoires  
Délégation Châteaubriant  
Service aménagement  
Référence : SAC-JT-AR7030

**ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION  
SUR VOIRIE DEPARTEMENTALE**

**ROUTE DEPARTEMENTALE 33**

**COMMUNE DE BLAIN**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIRE-ATLANTIQUE**

**VU** l'article L.3221-4 du code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de la route, notamment ses articles L110-1 et suivants, R411-1 et suivants ;

**VU** le code de la voirie routière ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, - 8ème partie : signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992, modifié par l'arrêté du 6 décembre 2011 ;

**VU** le règlement départemental de voirie, adopté par délibération de l'assemblée départementale, le 23 avril 2014 ;

**VU** l'arrêté du 18 décembre 2015, portant délégation de signature à M. Franck PÉRINET, directeur général des services, ainsi qu'à ses collaborateurs ;

**VU** l'arrêté du 24 avril 2017, portant délégation de signature pour ce qui concerne la direction générale des territoires ;

**VU** l'avis favorable de Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes Ouest

**CONSIDERANT** qu'il convient de réglementer temporairement la circulation sur la RD 33 afin de réaliser des travaux de création d'un giratoire sur la RN 171.

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE 1**

Du 31 mai 2017 à 8h00 au 07 juillet 2017 à 17h00, la circulation routière sera interdite sur la route départementale 33 entre les PR 43+765 et 47+295 sur la commune de Blain.

La restriction de circulation sera conservée 24h/24.

L'accès sera maintenu pour les riverains et les services de secours.

En cas d'aléas techniques ou météorologiques, l'application de ces mesures de restriction pourra être prolongée jusqu'au 13 juillet 2017.

### **ARTICLE 3**

Du 31/05/17 à 8h00 au 03/07/17 à 8h00 : la circulation sera déviée dans les deux sens par la RD 81 et la RN 171.

Du 03/07/17 à 8h00 au 07/07/17 à 17h00 : la circulation sera déviée depuis Blain par la RD 164 et la RD 81, depuis Bouvron par la RD 81.

### **ARTICLE 4**

La fourniture, la pose, la dépose et la maintenance de la signalisation correspondante seront assurées par l'entreprise CREPEAU selon les règles de pose et de maintenance définie par le service aménagement de la délégation Châteaubriant.

### **ARTICLE 5**

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

### **ARTICLE 6**

Le présent arrêté sera affiché en mairie de Blain et placardé aux extrémités du chantier ou des sections réglementées.

### **ARTICLE 7**

Monsieur le Directeur général des services du Département de Loire-Atlantique,  
Monsieur le Maire de Blain,  
Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie de Loire-Atlantique, brigade de Blain,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nozay, le **29 MAI 2017**

Le Président du conseil départemental

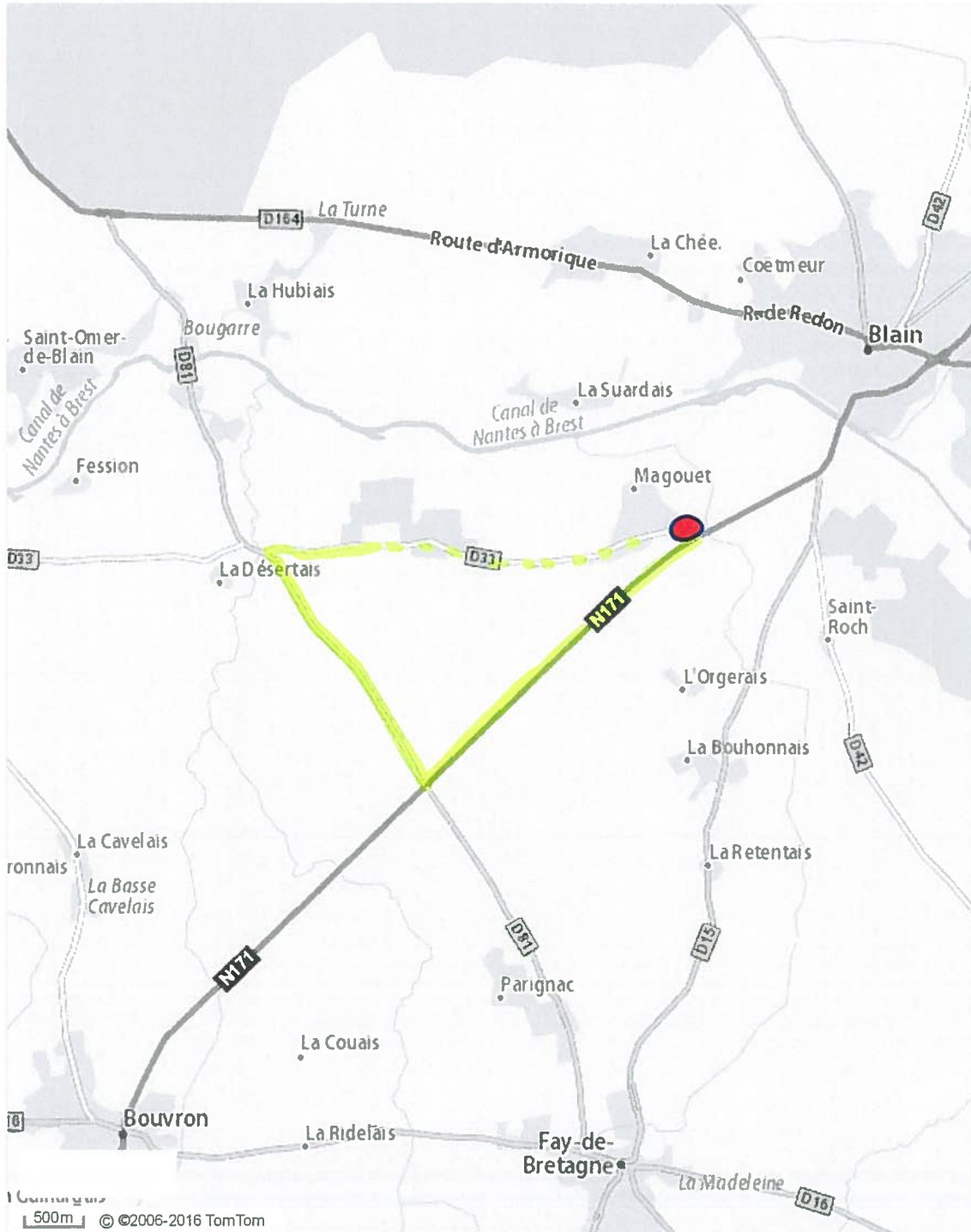
Pour le Président du conseil départemental  
Le Chef du service aménagement

  
**Thierry MICHAUD**




ViaMichelin

# Déviations du 31/05 au 03/07



 Déviation

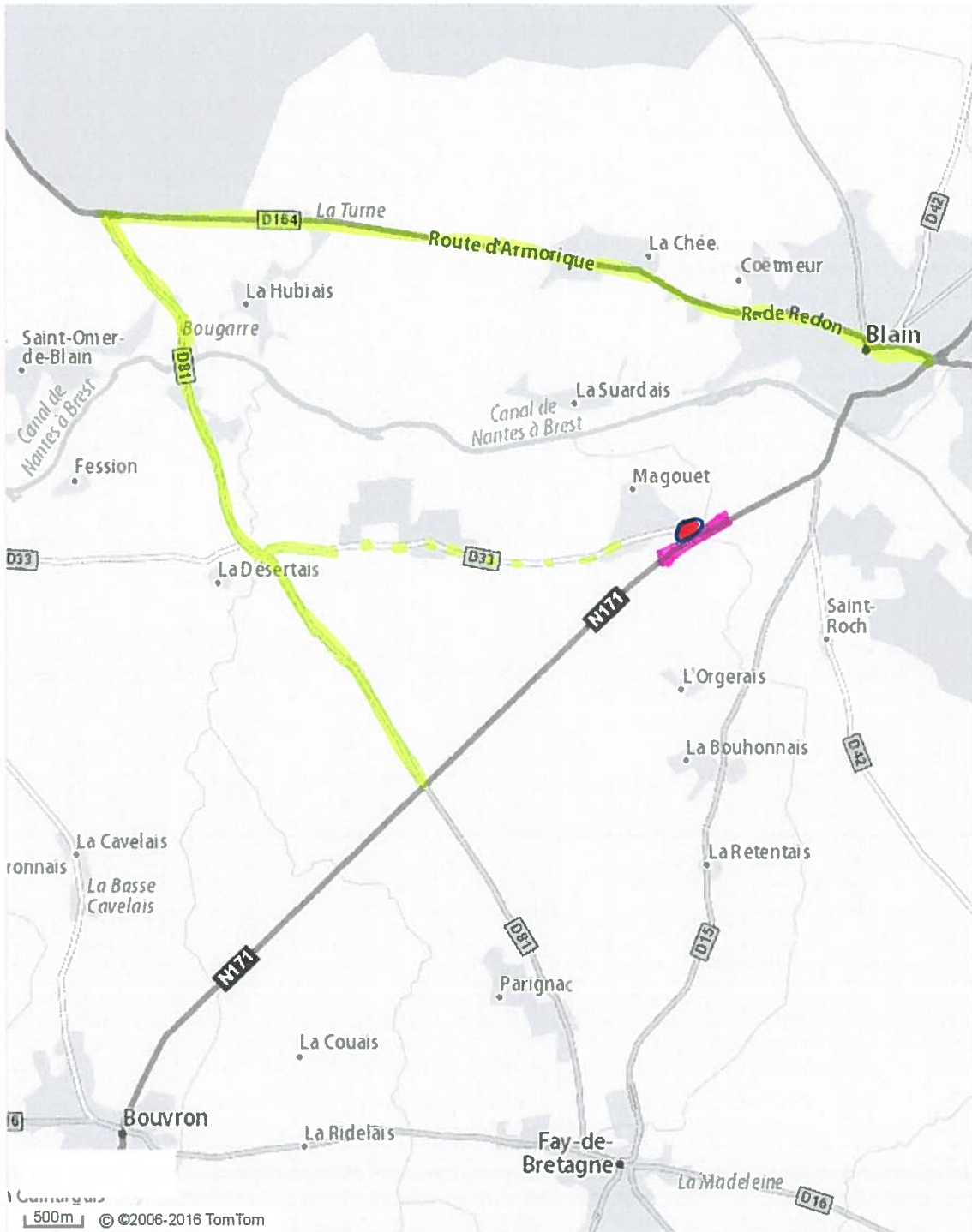
 Accès RD33 interdit



ViaMichelin

Déviations

du 03/07 au 07/07



500m © 2006-2016 TomTom



- Accès RD 33 interdit
- RN171 barrée
- Déviations